

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 mai 2024
Délibération n°7

L'An deux mille vingt-quatre le seize mai à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le sept mai s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard -
HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -
COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET
Laurent - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents : ADISSON Frank

Procurations : VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC - TRAVAUX DE REEQUIPEMENT ET LA
MISE EN SECURITE DES VOIES D'ESCALADE D'AILEFROIDE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune a initié depuis plusieurs années un
programme de rééquipement et de sécurisation des voies d'escalade d'Ailefroide avec le
soutien du Département des Hautes-Alpes, dans le cadre du dispositif PDESI.

Madame le maire rappelle qu'à ce titre, la commune a la possibilité de solliciter le Bureau
des Guides des Ecrins, dont les membres disposent des compétences nécessaires à la
réalisation de ces travaux de rééquipement et de sécurisation.

Madame le maire invite donc le conseil à se prononcer sur la conclusion d'un marché de
travaux portant sur le rééquipement et la mise en sécurité des voies d'escalade
d'Ailefroide avec le Bureau des Guides des Ecrins, pour un montant de 18 900.00 € HT (non
assujetti à la TVA).

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

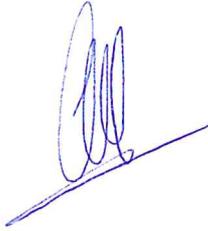
Vu le Code de la commande publique ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par deux voix contre (VERNET Laurent –
MOSSO Véronique) et seize voix pour**

- **Autorise** le Maire à signer le marché public de travaux portant sur le rééquipement et la
mise en sécurité des voies d'escalade d'Ailefroide avec le Bureau des Guides des
Ecrins, pour un montant de 18 900.00 € HT (non assujetti à la TVA).
- **Autorise madame** le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites
au budget primitif 2024 du budget principal de la collectivité ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales